

etudiant roumain souhaitant travailler mitemps

Par Bia, le 25/06/2010 à 14:46

Bonjour et merci d'avance pour vos evetuels renseignements.

Je serai etudiante en master 1 a Orleans a partir de mois de septembre. Je sais que les etudiants roumains (comme moi) sont desormais exemptes de l'obligation de detenir un titre de sejour, mais si je veux travailler a mi-temps pendant mes etudes, j'ai trouve l'information sur internet comme quoi il me faut une autorisation de travail, donc implicitement un titre de sejour au prealable. Est-ce que l'information est correcte et si oui, savez-vous quels documents ai-je besoin d'avoir pour faire le titre de sejour (carte etudiant, attestation logement, attestation de ressources)? Est-ce que c'est necessaire d'avoir un contrat de travail (toujours difficile d'en avoir un quand on n'a pas encore une autorisation, les employeurs ne voulant pas perdre leur temps)?

Je voudrais savoir tout cela pour pouvoir m'organiser afin que j'aie tout ce qu'il me faut pour le mois de septembre et je serais bien reconnaissante pour toute reponse de votre part.

Je vous remercie et ayez tous un bon weekend ou une bonne semaine, ca depend de quand vous lisez cette question.

Merci!!!

Par **badrbg**, le **23/05/2011** à **08:36**

bonjour,

j'ai besoin de votre aide pour une petite traduction d'un message reçu en romanien de la part d'une amie à moi. j'ai essayé le traducteur automatique sur google mais je ne comprend pas parfaitement le contenu du message. si vous pouvez me le traduire SVP????

Par Claralea, le 23/05/2011 à 08:38

Non, desolee mais on ne parle pas le roumain ici